

Le 28 septembre 2005.

Bape,

A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission  
575 rue St-Amable, bur. 2.10  
Québec,  
G1R 6A6

Objet: Tronçon Jean-Leman, pour le tracé en zone agricole de l'autoroute 30  
entre Ste-Catherine et Candiac et le principe de rareté

Messieurs,

Je déplore l'attitude complaisante du ministère des Transports dans le dossier de l'autoroute 30, tronçon Jean-Leman. Dans l'étude d'impact, à la page 37, il est écrit que le boisé est en fait un milieu perturbé qui possède peu d'intérêt au niveau floristique pour la conservation.

Une attitude du genre démontre une étroitesse d'esprit, se contentant du boisé à son échelle et non à l'échelle de la province du Québec. De plus en plus, les boisés disparaissent de la surface du Québec, pour ne pas dire de la terre entière. Combien d'hectares de boisés perdus en feux de forêt cet été? Des centaines de milliers.

L'été 2005 a été la pire non seulement au Québec mais à plusieurs endroits sur la planète. Au Portugal par exemple. Dans cet optique, il est facile de constater que tous boisés deviennent rares. Il n'est plus nécessaire d'y trouver un espèce d'arbre en voie de disparition. Ils le sont tous.

D'après le Centre de ressources en impacts et adaptation au climat et à ses changements <http://www.criacc.qc.ca/index.html>

La cause principale est la foudre causé par des orages violents suite à des chaleurs plus hautes que la normale pour les régions tel l'Abitibi, la Côte-Nord, la haute Mauricie etc.

Il s'agit de passer devant un parc municipal pour s'apercevoir que l'air est plus fraîche autour de ces zones. En éliminant tous les boisés, on se tire une balle dans le pied. Il n'a qu'un seul moyen de sauver ce boisé c'est de mettre fin à toutes les intentions de développement et ça commence par l'annulation du tronçon Jean-Leman.

Si le ministère veut s'assurer de la fluidité et de la rapidité de la circulation, qu'il revienne sur la 132 pour réaliser la voie de contournement de Montréal.

Merci de votre attention.

*Yvette Bouchard*